



**angers Loire
m é t r o p o l e**
communauté urbaine

La Commission permanente du 6 mai une nouvelle fois placée sous le signe de la transition écologique et du développement économique

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 6 mai 2024 à l'Hôtel de Communauté. 22 dossiers étaient inscrits à l'ordre du jour parmi lesquels la poursuite des aides à l'achat d'un vélo neuf et le soutien aux organismes chargés d'insertion et de développement économique.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur des mobilités

Aide à l'achat de vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer. 167 dossiers (correspondant à 141 vélos à assistance électrique et 26 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 32 607 €. Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à 12 284 foyers pour un montant total de près 2,28 M€.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Angers Loire Métropole mobilisé sur l'emploi-insertion

12 000 € en faveur de l'emploi et de l'insertion

L'association Face Maine-et-Loire mène des actions en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion en mobilisant les entreprises et leurs activités autour de la dynamique sociétale du territoire de la Communauté urbaine. Elle contribue à sensibiliser les entreprises aux enjeux de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) liés aux besoins du territoire en matière d'emploi, d'insertion, d'inclusion, d'orientation, de formation ou encore d'accès aux droits notamment. Pour l'année 2024, Face Maine-et-Loire développera de nouvelles actions. Angers Loire Métropole, dans le cadre de sa politique d'emploi-insertion, lui apporte son soutien à hauteur de 12 000 €.

Angers Loire Métropole engagé pour le développement économique

10 000 € en soutien à la création de salles de formation et d'aménagement d'ateliers de production à Verrières-en-Anjou

Les Ateliers Edi conso est une association gérant un chantier d'insertion. Elle vise à permettre aux personnes recrutées de se mobiliser autour d'une activité économique, de se former et de trouver un rythme de travail compatible avec un retour durable à l'emploi. Contrainte de quitter son site à la suite de la vente du bâtiment par son propriétaire, l'association a trouvé un local lui permettant de maintenir son activité et d'envisager un potentiel développement impliquant cependant une reconfiguration des lieux de sorte à continuer d'héberger deux autres associations : l'Institut de formation et de recherche des acteurs de l'économie sociale et solidaire (Ifraess), qui pilote le plan d'actions de lutte contre l'illettrisme à Angers, et l'Organisme de formation pour l'insertion professionnelle (Ofipa). Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement immobilier des entreprises, Angers Loire Métropole accorde aux Ateliers Ed conso une subvention de 10 000 €.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>